



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique forestière

Question écrite n° 101129

#### Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'avenir de notre politique forestière. Outre les pistes de réflexion officielles en cours comme le rapport de la Cour des comptes sur l'ONF présenté en 2009 et le rapport d'Hervé Gaymard sur l'ONF et la politique forestière, il semble que l'administration centrale travaille parallèlement sur une note intitulée « pistes de réforme de la politique forestière » et que cette note administrative propose de privatiser les activités rentables et équilibrées, ainsi que la gestion forestière et de conserver les activités déficitaires à l'ONF. Les communes verraient augmenter les frais de garderie et il leur serait proposé de déléguer la gestion des forêts communales sous forme de concession à des prestataires privées. Quant à l'accueil du public dans les forêts communales, il serait retiré du régime forestier. Les communes forestières s'inquiètent de ces propositions qui conduisent à la destruction de l'un des derniers services publics subsistant en milieu rural. Il le remercie d'apporter toutes précisions utiles sur ces projets.

#### Texte de la réponse

L'Office national des forêts (ONF), gestionnaire de près de 25 % de la surface forestière nationale, est un acteur essentiel de notre politique forestière. Il assure, en lien avec nos communes forestières, la mise en valeur de notre patrimoine forestier, le troisième d'Europe. À Urmatt, en mai 2009, le Président de la République a souhaité donner un nouvel élan à notre filière forêt-bois en lançant un plan ambitieux destiné à accroître sa capacité de production, dans le respect de l'impératif de gestion durable de la ressource. Dans le prolongement, il a confié à M. Hervé Gaymard, président de l'ONF, le soin de réfléchir à l'avenir de cet établissement et à sa place dans ce cadre renouvelé. Remis au Président de la République en octobre 2010, le rapport de M. Gaymard préconise le maintien du régime forestier, une stabilité de l'environnement institutionnel ainsi que le maintien du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial de l'ONF. C'est dans ce contexte qu'ont été engagés les travaux d'élaboration du prochain contrat d'objectifs entre l'État et l'Office, pour la période 2012-2016. Ces travaux donnent lieu à une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et toutes les composantes du personnel de l'ONF. Le Gouvernement n'envisage, dans ce cadre, aucune privatisation ni de l'ONF, ni des forêts communales ou domaniales. Il est attaché au maintien du régime forestier aussi bien qu'à la mission de service public qu'assure l'ONF au bénéfice de nos communes. À cet égard, la note de travail interne sur la forêt rédigée en décembre 2010 par la direction générale du Trésor ne préjuge en rien des orientations qui seront au final arrêtées. La question du financement du régime forestier fait bien évidemment l'objet d'un examen, destiné à identifier les conditions de son équilibre, en étroite concertation avec les représentants des communes forestières. Le maillage territorial de l'ONF et la place des communes forestières dans sa gouvernance seront discutés dans les mêmes conditions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Heinrich](#)

**Circonscription :** Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101129

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2011, page 1897

**Réponse publiée le :** 12 avril 2011, page 3625